

Commune de Carolles
 50740 CAROLLES

**EXTRAIT DES REGISTRES DE DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAROLLES**

Séance du 5 mars 2025

Le 5 mars 2025 à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de Carolles, dûment convoqués par le Maire, Miloud MANSOUR, se sont assemblés à la salle de l'Amitié.

Présents : MANSOUR Miloud, Maire
 RAILLIET Vincent, ROSSELIN François, DESFRERES Dany, FAGART Véronique,
 LOURDAIS Georges, TOURY Laurent.

Excusés :

PEZRES Emmanuel, FOGAL Amandine, SANTOS Joseph.

Vincent RAILLIET désigné conformément à l'article R 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 26 février 2025.

* * * * *

DELIBERATION N°05/03/2025-02
TARIFS 2025 – CAMPING LA GUERINIERE

Les propositions tarifaires pour l'année 2025 pour le camping s'établissent comme suit :

	BASSE SAISON		HAUTE SAISON	
	05/04 au 27/06 et 30/08 au 31/10		28/06 au 29/08	
CAMPING LA GUERINIERE	Tarifs 2025 HT	Tarifs 2025 TTC	Tarifs 2025 HT	Tarifs 2025 TTC
Visiteur	1,91 €	2,10 €	1,91 €	2,10 €
Emplacement	2,91 €	3,20 €	3,82 €	4,20 €
Campeur	4,01 €	4,41 €	5,73 €	6,30 €
Enfant moins de 12 ans	3,15 €	3,47 €	3,82 €	4,20 €
Enfant moins de 3 ans	gratuit		gratuit	
Electricité tente	2,73 €	3,00 €	2,73 €	3,00 €
Garage mort	3,58 €	4,10 €		

<u>Bungalow toilé (avec sanitaire)</u>				
Nuitée (ou nuit supplémentaire)	53,45 €	58,80 €	62,05 €	68,25 €
Week-end (2 nuits)	100,23 €	110,25 €		
Semaine	272,05 €	299,25 €	362,73 €	399,00 €
<u>Location Chalet</u>				
Semaine	248,18 €	273,00 €	343,64 €	378,00 €
<u>Location POD</u>				
Nuitée (ou nuit supplémentaire)	36,27 €	39,90 €	40,09 €	44,10 €
<u>Location Mobil-Home bois</u>				
Nuitée (ou nuit supplémentaire)	66,82 €	73,50 €	85,91 €	94,50 €
Week-end (2 nuits)	124,09 €	136,50 €		
Semaine	334,09 €	367,50 €	429,55 €	472,50 €
<u>Campétoile 2 personnes (sans sanitaire)</u>				
Nuitée	27,27 €	30,00 €	31,82 €	35,00 €
<u>Campétoile 4 personnes (sans sanitaire)</u>				
Nuitée	36,36 €	40,00 €	40,91 €	45,00 €
<u>Cabane en bois type lodge (sans sanitaire)</u>				
Nuitée (ou nuit supplémentaire)	47,73 €	52,50 €	57,27 €	63,00 €
Week-end (2 nuits)	85,91 €	94,50 €		
Semaine	238,64 €	262,50 €	334,09 €	367,50 €

<u>Camping-Car / Caravane</u>				
Emplacement	3,64 €	4,00 €	4,55 €	5,00 €
Campeur	4,01 €	4,41 €	5,73 €	6,30 €
Enfant moins de 12 ans (gratuit - 3 ans)	3,15 €	3,47 €	3,82 €	4,20 €
Electricité caravane/camping-car	3,64 €	4,00 €	3,64 €	4,00 €
<u>Borne camping-car du camping</u>				
Vidange et pleine eau à l'année	1,82 €	2,00 €	1,82 €	2,00 €
Electricité - station limitée à 1 h	1,82 €	2,00 €	1,82 €	2,00 €

Autres tarifs :

Tarif TTC de l'aire de camping-car plage :

- du 01/01 au 30/04/2025 : 12,50 € / 24h
- du 01/05 au 30/09/2025 : 14,50 € / 24h
- du 01/10 au 31/12/2025 : 12,50 € / 24h
- toute l'année : parking 5h + services : 6,00 €

Emplacement loué maison mobile du 05/04/2025 au 09/11/2025

- sans location : 2 147,73 € HT soit 2 362,50 € TTC
- avec location : 2 338,64 € HT soit 2 572,50 € TTC

- **Caution** : bungalows, Pod, Campétoile, Cabane en bois type lodge et Mobil-Home :
136,36 € HT soit 150 € TTC

- **Arrhes** : pour réservation : 50 % du prix du séjour

- **Tarif préférentiel**

- associations locales : moins 20 % sur le tarif voté annuellement
- pour les saisonniers des commerçants de Carolles : réduction de 50% sur les tarifs (basse et haute saison) sur l'ensemble des prestations pour une durée minimum de 30 jours dans la limite d'un emplacement par commerce ainsi que la location du Chalet ou d'un Bungalow toilé. Le paiement doit être effectué d'avance par le saisonnier sur présentation d'un contrat de travail saisonnier.

- **Taxe de séjour** :

-camping : 0,22 € par jour et par personne toute l'année.

- vu le code général des collectivités territoriales,
- vu la nomenclature m4,

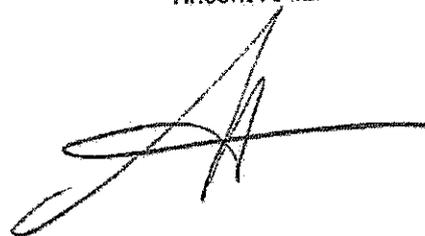
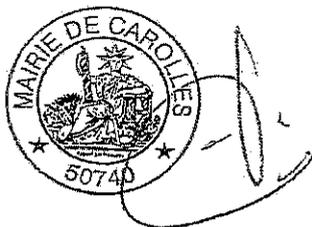
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

→ approuve les tarifs tels que présentés ci-dessus pour l'année 2025.

Ont signé au registre,
les membres présents.

Le Maire,
Miloud MANSOUR.

Le secrétaire de séance,
Vincent RAILLIET.



Accusé de réception en préfecture
050-215001025-20250310-DEL05-03-25-01-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025